



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



Nouveauté 2025 sur la vallée du Dropt : ouverture des paiements pour services environnementaux zones humides - prairies permanentes

Les Paiements pour services environnementaux sont un dispositif volontaire qui vise à reconnaître et rémunérer les pratiques des agriculteurs contribuant à l'environnement, notamment à la préservation des prairies et des zones humides.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR CE DISPOSITIF?

PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS D'INFOS !!!

RENDEZ-VOUS:

LE 22 OCTOBRE 2025 - DE 14H À 17H À CASTILLONNÈS SALLE DES FONTAINES, ROUTE D'ISSIGEAC

> LE 23 OCTOBRE 2025 - DE 9H30 À 12H30 À COURS-DE-MONSÉGUR SALLE DES FÊTES À LA SALLE DES FÊTES DE DIEULIVOL

6 M € d'aides / an sur la bassin Adour **Garonne**

Engagement en PSE

uniquement en 2025 !!!



Inscription souhaitée via le formulaire Scannez le QR code pour y accéder.

Une exploitation est éligible lorsqu'elle possède 1 parcelle dans le périmètre.

L'agriculteur est évalué sur 3 indicateurs et sur un total de 30 points. Si la note est supérieure à 16 points, l'agriculteur est éligible aux PSE et reçoit 5 € par point par hectare et par an (plafond de 60

LES INDICATEURS

1. Longueur des rotations, couverts et

2. Extensivité des pratiques (phytosanitaires, fertilisants)

3. Infrastructures agroécologiques : haies, zones humides, mares.



L'agriculteur s'engage pour 5 ans, avec 1 audit à réaliser chaque année avec l'auditeur de votre choix, sans reste à charge.

liste et contacts des auditeurs sur notre site internet!

Jusqu'à
7000 € en végrant la sparence
• (max 3 ociés)

Jusqu'à
Toos € en végrant la sparence
• (max 3 ociés)

Manon LAINE

Manon LAINE













